

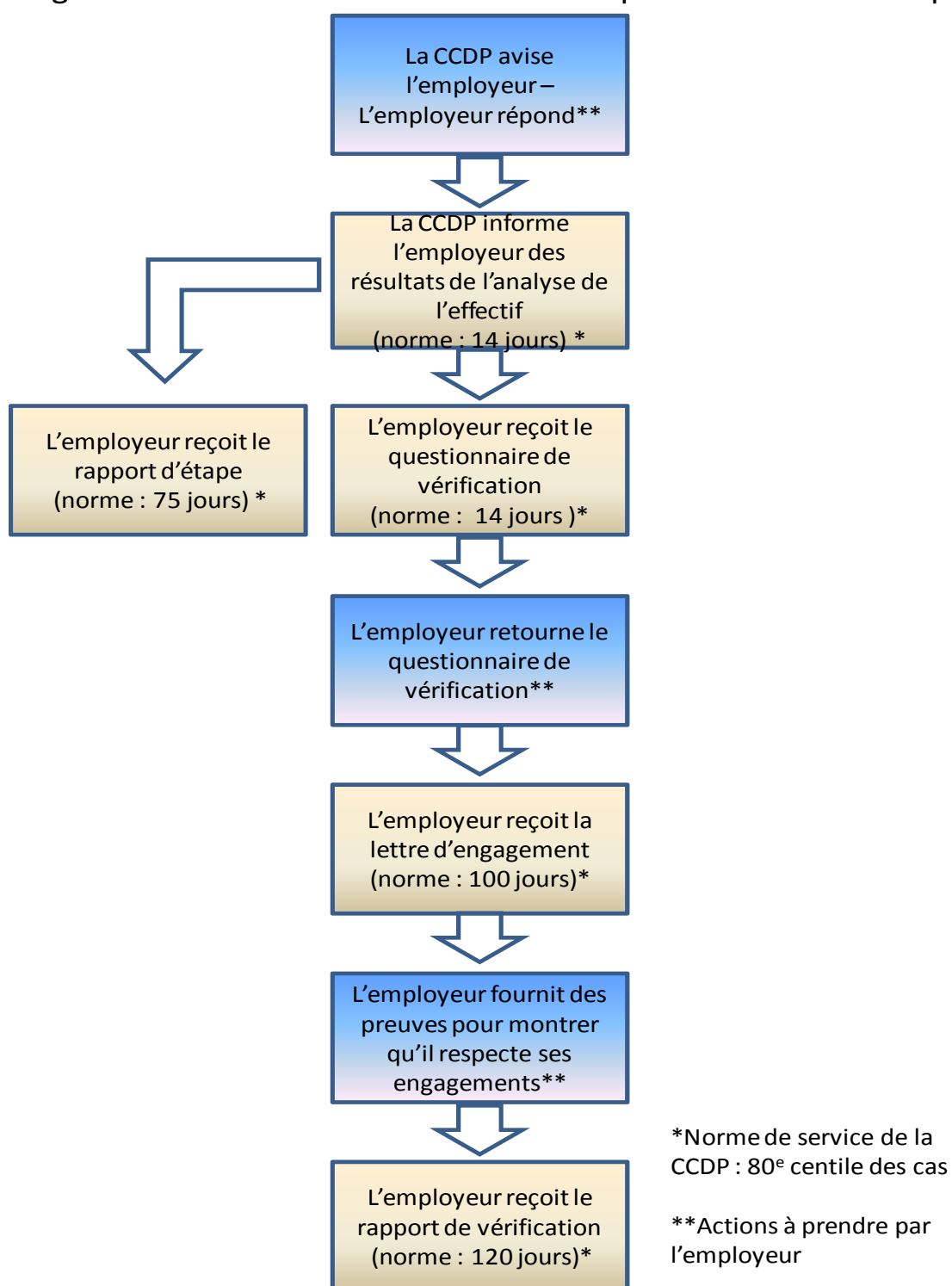
Normes de service pour la vérification de la conformité aux exigences de l'équité en matière d'emploi

Afin d'honorer son engagement d'offrir un service à la clientèle de qualité, la Commission a fixé de nouvelles normes de service pour son programme de vérification de la conformité.

1) Étapes du programme d'équité en matière d'emploi

Les étapes pour lesquelles les employeurs reçoivent un service sont identifiées par un astérisque (*).

Figure 1 : Processus de vérification de l'équité en matière d'emploi



1. Rapport sur le rendement du programme d'équité en matière d'emploi

Vérifications de la conformité à l'équité en matière d'emploi					
Rapport de rendement					
Norme *	Objectif	Moyenne 2011 – 2014	2014/15	2015/16	2016/17
1. La CCDP informe l'employeur des résultats de l'analyse de l'effectif Dans un délai de 14 jours	80%	34%	75%		
2. L'employeur avec un résultat d'ÉE global supérieur à celui de son secteur reçoit un rapport de situation Dans un délai de 75 jours	80%	75%	94%		
3. L'employeur avec résultat d'ÉE global inférieur reçoit un questionnaire de vérification demandant des renseignements additionnels pour évaluer sa conformité avec la Loi Dans un délai de 14 jours	80%	81%	91%		
4. L'employeur qui n'est pas en conformité reçoit une lettre d'engagements Dans un délai de 100 jours	80%	71%	77%		
5. L'employeur reçoit un rapport de vérification lorsqu'il est trouvé en conformité avec la Loi. Dans un délai de 120 jours	80%	59%	83%		

* Jours de calendrier